



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-43929>

Département(s) de publication : **75**

Annonce n° **25-43929**

Fournitures

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-8028

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr le 22/01/2025

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : VILLE de PARIS - DFA - SDA

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 217501001600019

Ville : Paris

Code postal : 75013

Groupeement de commandes : Non

Département(s) de publication : 75

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Marché pour la fourniture et la mise en service de 2 classeurs rotatifs destinés à la Mairie du 15ème arrondissement de Paris

Code CPV principal - Descripteur principal : 30190000

Type de marché : Fournitures

Description succincte du marché : Marché pour la fourniture et la mise en service de 2 classeurs rotatifs destinés à la Mairie du 15ème arrondissement de Paris

Critères d'attribution : Critère 1 pondéré à 60% : le Prix Critère 2 pondéré à 40% : Organisation de l'opération et qualité de la ou des solution(s) proposée(s)

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Titulaire du marché : KARDEX SASU - numéro de SIRET 310 644 977 00 238 Date de notification : 14/04 /2025 Durée ferme du marché : 30 mois ferme Montant forfaitaire de 59 675.00 euros HT. Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, F - 75181 Paris cedex 04 Informations relatives aux délais de recours: A compter de sa signature, la présente consultation peut faire l'objet d'un référé contractuel dans les conditions des articles L.551-13 et suivants du code de justice administrative. Le tribunal administratif peut en outre être saisi d'un recours en

contestation de la validité du contrat dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, dans des conditions définies par le Conseil d'État dans sa décision Département de Tarn-et-Garonne du 4 avril 2014 (n°358994).

Date d'envoi du présent avis à la publication : 17/04/2025